

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 01/12/2008

Réception par le Prefet : 01/12/2008

Publication : 05/12/2008



Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2008-13-1-2

Séance du vendredi 28 novembre 2008

COMMANDE PUBLIQUE AVENANTS

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n°E6-2008 du 20 mars 2008 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente,
- VU le Code des Marchés Publics,
- VU l'article 8 de la loi n° 95-127 du 8 février 1995,

- VU les délibérations de la Commission Permanente du 15 décembre 2005 portant autorisation de signer l'ensemble des marchés correspondants, **(point 1)**
- VU le marché n° 102/08 notifié le 07 avril 2008, avec la société FRITZ GOLLY de 68700 ASPACH LE HAUT, pour un montant de 188 786.75 € HT (225 788.95 € TTC), **(point 1)**
- VU l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres du 04 novembre 2008

- VU la délibération du Conseil Général du 13 décembre 2007 (PPI) portant autorisation de signer l'ensemble des marchés correspondants, **(point 2)**
- VU le marché n 176/08 notifié le 19 mai 2008, conclu avec la société KOJAPLAC de 67390 SCHOENAU, pour un montant de 17 875.45 € HT (21 379.04 € TTC), **(point 2)**
- VU l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres du 04 novembre 2008

- VU la délibération du Conseil Général du 23 mars 2007 (2007/II-3^e/19) autorisant le Président à lancer la procédure de mise en concurrence, **(point 3)**
- VU la délibération de la Commission Permanente du 20 décembre 2007 (5^e/106-07) portant autorisation de signer l'ensemble des marchés correspondants, **(point 3)**
- VU le marché n 03/08 notifié le 11 février 2008, conclu avec le groupement ARCADIS ESG / AEI / BOUQUOT ECO PAYSAGEMENT de STRASBOURG, pour un montant de 413 200.60 € TTC, **(point 3)**

- VU l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres du 04 novembre 2008, **(point 3)**
- VU la délibération de la Commission Permanente du 3 février 2006 (8^e/16-05) autorisant le Président à lancer la procédure de mise en concurrence et à signer l'ensemble des marchés correspondants, **(point 4)**
- VU le marché n 399/06 notifié le 18/08/2008, conclu avec la société KUNEGEL SA de ILLZACH, pour un montant de 331 820.16 € TTC (valeur septembre 2008), **(point 4)**
- VU l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres du 4 novembre 2008,
- VU la délibération de la Commission Permanente du 3 février 2006 (8^e/16-05) autorisant le Président à lancer la procédure de mise en concurrence et à signer l'ensemble des marchés correspondants, **(point 5)**
- VU le marché n 400/06 notifié le 18/08/2006, conclu avec la société KUNEGEL SA de ILLZACH, pour un montant de 306 981.32 € TTC (valeur septembre 2008), **(point 5)**
- VU l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres du 4 novembre 2008
- VU la délibération de la Commission Permanente du 3 février 2006 (8^e/16-05) autorisant le Président à lancer la procédure de mise en concurrence et à signer l'ensemble des marchés correspondants, **(point 6)**
- VU le marché n 374/06 notifié le 18/08/2006, conclu avec la société KUNEGEL de ILLZACH, pour un montant de 1 064 995.87 € TTC (valeur septembre 2008), **(point 6)**
- VU la délibération de la Commission Permanente du 19 janvier 2007 (3^e/06-07) autorisant le Président à lancer la procédure de mise en concurrence et du 8 juin 2007 (5^e/44-07) portant autorisation de signer l'ensemble des marchés correspondants, **(point 7)**
- VU le marché n 224/07 notifié le 27 juin 2007, conclu avec la société KUNEGEL SA de ILLZACH, pour un montant de 702 209.01€ TTC (valeur septembre 2008), **(point 7)**
- VU l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres du 4 novembre 2008,
- VU la délibération de la Commission Permanente du 19 janvier 2007 (3^e/06-07) autorisant le Président à lancer la procédure de mise en concurrence et du 8 juin 2007 (5^e/44-07) portant autorisation de signer l'ensemble des marchés correspondants, **(point 8)**
- VU le marché n 236/07 notifié le 27 juillet 2007, conclu avec la société KUNEGEL SA de ILLZACH, pour un montant de 417 753.83 € TTC, **(point 8)**
- VU la délibération de la Commission Permanente du 19 janvier 2007 (3^e/06-07) autorisant le Président à lancer la procédure de mise en concurrence et du 8 juin 2007 (5^e/44-07) portant autorisation de signer l'ensemble des marchés correspondants, **(point 9)**
- VU le marché n 231/07 notifié le 27/07/2007, conclu avec la société KUNEGEL SA de ILLZACH, pour un montant de 556 149.54, **(point 9)**
- VU la délibération de la Commission Permanente du 3 février 2006 (8^e/16-05) autorisant le Président à lancer la procédure de mise en concurrence et à signer l'ensemble des marchés correspondants, **(point 10)**
- VU le marché n 372/06 notifié le 26/07/2006, conclu avec la société LUCIEN KUNEGEL VOYAGES de COLMAR, pour un montant de 653 832.83, **(point 10)**

- VU la délibération de la Commission Permanente du 19 janvier 2007 (3^e/06-07) autorisant le Président à lancer la procédure de mise en concurrence et du 8 juin 2007 (5^e/44-07) portant autorisation de signer l'ensemble des marchés correspondants, **(point 11)**
- VU le marché n 235/07 notifié le 27/07/2007, conclu avec la société CHOPIN HEITZ de MULHOUSE, pour un montant de 1 825 743.43, **(point 11)**
- VU la délibération du Conseil Général du 15 décembre 2006 portant autorisation de signer l'ensemble des marchés correspondants, **(point 12)**
- VU le marché n° 379/07 notifié le 10 octobre 2007, conclu avec la société PONTIGGIA de HORBOURG-WIHR (68180), pour un montant de 96 199.00€ HT, **(point 12)**
- VU la délibération de la Commission Permanente du 24 mars 2006 portant autorisation de signer l'ensemble des marchés correspondants, **(point 13)**
- VU le marché n° 340/06 notifié le 10 juillet 2006, conclu avec la société COLAS de MULHOUSE, pour un montant de 81 501.68 € HT (97 476.01 € TTC), **(point 13)**
- VU l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres du 04/11/2008
- VU la délibération de la Commission Permanente du 20 décembre 2007 portant autorisation de signer l'ensemble des marchés correspondants, **(point 14)**
- VU le marché n 351/08 notifié le 02 juillet 2008, conclu avec la société CAMPEIS de 68000 COLMAR, pour un montant de 37 958.99 € HT (45 398.95 € TTC), **(point 14)**
- VU la délibération du Conseil Général du 13 décembre 2007 (PPI) portant autorisation de signer l'ensemble des marchés correspondants, **(point 15)**
- VU le marché n 175/08 notifié le 20 mai 2008, conclu avec la société HUBER ELECTRICITE de 68200 MULHOUSE, pour un montant de 30 025.00 € HT (35 909.90 € TTC), **(point 15)**
- VU les délibérations de la Commission Permanente du 28 septembre 2007 et du 28 décembre 2007 portant autorisation de signer l'ensemble des marchés correspondants, **(point 16)**
- VU le marché n 439/08 notifié le 21 août 2008, conclu avec la société ARES de 67300 SCHILTIGHEIM, pour un montant sans mini et maxi 180 000 € HT (215 280 € TTC), **(point 16)**
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

Point 1 : Construction de la gendarmerie de WITTELSHEIM

- ❖ Approuve la création de puits perdus et la mise en place d'une pompe de levage.
- ❖ et autorise le Président à signer l'avenant n° 1 au marché n° 102/08 conclu avec la société FRITZ GOLLY de COLMAR pour un montant de 34 896.70 € HT (41 736.45 € TTC) soit une augmentation de 18.48 % du montant du marché initial.

Point 2 : Collège Jean MONNET de DANNEMARIE – Restructuration et extension de l'Administration

- ❖ Approuve les différents travaux en plus et en moins value suite à la mise en place d'une détection incendie dans les combles
- ❖ et autorise le Président à signer l'avenant n° 1 au marché n° 176/08 conclu avec la société KOJAPLAC de SCHOENAU pour un montant de 1 665.92 € HT (1 992.44 € TTC) soit une augmentation de 9.32 % du montant du marché initial.

Point 3 : Aménagement du carrefour entre les RD66, RD56III et rue de Modenheim à RIEDISHEIM- Mission de maîtrise d'oeuvre

- ❖ Approuve la nouvelle répartition des honoraires entre les co-traitants suite à des erreurs d'arrondis ainsi que la modification des sommes restants dues à la société BOUQUOT ECO-PAYSAGEMENT suite à sa cessation d'activité.
- ❖ et autorise le Président à signer l'avenant n°4 au marché n°03/08 conclu avec conclu avec le groupement ARCADIS ESG / AEI / BOUQUOT ECO PAYSAGEMENT de STRASBOURG qui ne présente pas d'incidence financière.

Point 4 : Transports publics départementaux réguliers et scolaires - lot n°47 - Niederhergheim, Sainte croix en Plaine, collège Berlioz

- ❖ Approuve la modification de service suite au transfert des cours du samedi au mercredi au collège Berlioz imposant l'affectation de nouveaux véhicules,
- ❖ et autorise le Président à signer l'avenant n°2 au marché n°399/06 conclu avec la société KUNEGEL SA de ILLZACH pour un montant de 15 120.00 € HT (15 951.60 € TTC) soit une augmentation de 4.81% du montant du marché initial (22.05% cumulé).

Point 5 : Transports publics départementaux réguliers et scolaires - lot n°48 - Logelheim - Sundhoffen - collège Berlioz

- ❖ Approuve la modification de service suite au transfert des cours du samedi au mercredi au collège Berlioz imposant l'affectation de nouveaux véhicules,
- ❖ et autorise le Président à signer l'avenant n°2 au marché n°400/06 conclu avec la société KUNEGEL SA de ILLZACH pour un montant de 15 120.00 € HT (15 951.60 € TTC) soit une augmentation de 5.2 % du montant du marché initial (23.83 % cumulé).

Point 6 : Transports publics départementaux réguliers et scolaires - lot n°22 - Husseren - Herrlisheim - Eguisheim - collège de Wintzenheim

- ❖ Approuve la modification de service créant une desserte de Wintzenheim La Forge le mercredi matin suite au changement d'emploi du temps du Collège Prévert.
- ❖ et autorise le Président à signer l'avenant n°2 au marché n°374/06 conclu avec la société KUNEGEL SA de ILLZACH pour un montant de 3 483.41 € HT (3 675.00 € TTC) soit une augmentation de 0.35% du montant du marché initial (1.70% cumulé).

Point 7 : Transports publics départementaux réguliers et scolaires - lot n°25 - Oberhergheim - Réguisheim - collège Schoelcher

- ❖ Approuve la modification de service avançant les horaires d'arrivée au collège de 20 minutes nécessitant la mise en place d'un véhicule supplémentaire,
- ❖ et autorise le Président à signer l'avenant n°1 au marché n°224/07 conclu avec la société KUNEGEL SA de ILLZACH pour un montant de 77 000.00 € HT (81 235.00 € TTC) soit une augmentation de 11.57% du montant du marché initial.

Point 8 : Transports publics départementaux réguliers et scolaires - lot n°37 - Ungersheim - Bollwiller - Pulversheim - Mulhouse

- ❖ Approuve la modification du service du matin ramené à un véhicule en raison des effectifs constatés
- ❖ et autorise le Président à signer l'avenant n°1 au marché n°236/07 conclu avec la société KUNEGEL SA de ILLZACH pour un montant moins value de 77 168.53 € HT (- 81 412.80 € TTC) soit une diminution de 19.49% du montant du marché initial.

Point 9 : Transports publics départementaux réguliers et scolaires - lot n°32 - Réseau du collège de Cernay

- ❖ Approuve la modification du nombre et de la capacité des véhicules affectés à la desserte de Wattwiller en raison des effectifs inscrits,
- ❖ et autorise le Président à signer l'avenant n°2 au marché n°231/07 conclu avec la société KUNEGEL SA de ILLZACH pour un montant en moins value de 87 443.60 € HT (-92 253.00 € TTC) soit une diminution de 16.6% du montant du marché initial (-3.84 % cumulé).

Point 10 : Transports publics départementaux réguliers et scolaires - lot n°20 - Ligne régulière 217 Sondernach - Munster

- ❖ Approuve la mise en place d'un service de doublage de la ligne 217 destiné au transport des élèves internes du lycée de Munster pour le temps de leur hébergement au centre de vacances du Landersen à Sondernach durant l'année 2008/2009
- ❖ et autorise le Président à signer l'avenant n°2 au marché n°372/06 conclu avec la société LUCIEN KUNEGEL VOYAGES de COLMAR pour un montant de 6 312.80 € HT (6 660.00 € TTC) soit une augmentation de 1.02% du montant du marché initial.

Point 11 : Transports publics départementaux réguliers et scolaires - lot n°36 - Réseau des Collèges Péguy et Mermoz, lycées de Pulversheim et Wittelsheim

- ❖ Approuve la modification du circuit Wittelsheim - Staffelfelden lycée de Pulversheim ramené à un autocar en raison des effectifs constatés,
- ❖ et autorise le Président à signer l'avenant n°1 au marché n°235/07 conclu avec la société CHOPIN HEITZ de MULHOUSE pour un montant en moins value de 99 795.45 € HT (-105 284.20 € TTC) soit une diminution de 5.77% du montant du marché initial.

Point 12 : Itinéraire cyclable de FORTSCHWIHR – Sécurisation des bandes cyclables

- ❖ Approuve :
 - la formalisation de l'incidence sur le marché du rajout de trois prix nouveaux relatifs à des prestations non prévues dans le marché initial mais rendues nécessaires à la réalisation des travaux, à savoir : la mise en place de dalles de répartition sur une conduite de gaz et la mise en place de barrières de protection afin de clôturer le collège,
 - la prise en compte de l'ajustement des quantités en plus ou moins values au vu de l'avancement des travaux.
- ❖ et autorise le Président à signer l'avenant n° 1 au marché n° 379/07 conclu avec la société PONTIGGIA de HORBOURG-WIHR pour un montant de 11 533.90 € HT (13 794.54 € TTC) soit une augmentation de 11.99% du montant du marché initial (11,99 % cumulé).

Point 13 : Collège KENNEDY à MULHOUSE – Extension et restructuration du collège avec création d'un gymnase

- ❖ Approuve la fourniture et mise en œuvre de plantations d'arbres dans l'emprise du parc de la maison de retraite SAINTE MARIE
- ❖ et autorise le Président à signer l'avenant n° 3 au marché n° 340/06 conclu avec la société COLAS de MUHOUSE pour un montant de 13 833.00 € HT (16 544.27 € TTC) soit une augmentation de 16.97 % du montant du marché initial (35.85 % cumulé).

Point 14 : Collège Jacques PREVERT à WINTZENHEIM – Diverses restructuration cuisine, SEGPA, façades et sanitaires

- ❖ Approuve la mise en place d'une chape
- ❖ et autorise le Président à signer l'avenant n° 1 au marché n° 351/08 conclu avec la société CAMPEIS de COLMAR pour un montant de 447.48 € HT (535.19 € TTC) soit une augmentation de 1.18 % du montant du marché initial.

Point 15 : Collège Jean MONNET à DANNEMARIE – Restructuration et extension de l'administration

- ❖ Approuve la remise à neuf du système anti-intrusion dans les locaux de l'Administration et le rajout de phares halogènes au niveau des accès aux ateliers et à la cuisine du collège
- ❖ et autorise le Président à signer l'avenant n° 1 au marché n° 175/08 conclu avec la société HUBER ELECTRICITE de MULHOUSE pour un montant de 1 266.00 € HT (1 514.14 € TTC) soit une augmentation de 4.22 % du montant du marché initial.

Point 16 : Acquisition et mise en œuvre d'une solution antispam

- ❖ Approuve le transfert du marché 439/08 initialement conclu avec la société ARES de SCHILTIGHEIM à la société CHEOPS TECHNOLOGY de SCHILTIGHEIM
- ❖ Et autorise le Président à signer l'avenant de transfert n°1 au marché 439/08, sans incidence financière.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by a vertical line and a horizontal stroke, with the letters 'u' and 'n' visible below the vertical line.

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions